

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACPLG TENUE LE 1^{er} AOÛT 2020 À 9:30 À L'HÔTEL DE VILLE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : René Fortin, président, André Roy, vice-président, Daniel Trottier, trésorier, Michel Allen, secrétaire, Claus Jacob, administrateur, André Beauchemin, administrateur, Mme Claire Audet, administrateur.

MEMBRES RÉGULIERS : Daniel Allard, Daniel Audet, Chantal Bénard, Sonia Bigonnesse, Louise Blain, Gilles Boulianne, Jean Carrère, Denise Chassé, Pierre Desmarais, Marie-Noëlle Gagnieux, Michèle Langlois, Micheline Laperrière, Caroline Leclerc, Carole Lévesque, Brian Luce, Diane Martin, Tommy McCutcheon, Richard McKeown, Grace McKeown, Monik Méthot, Philippe Nichols, Colette Normandin, Daniel Pigeon, Marc Rivière, Sonia Roy, Jacques St-Pierre, Nicole St-Pierre-Bernier, Alain Scuvée, Carl Therrien, Ghislaine Tougas, Bernard Turcotte, Nicolas Vanasse, Mélanie Vaugeois, Louise Vinet, Serge Wagner.

Réunion présidée par René Fortin.

Ordre du jour

- 1. Accueil des membres et renouvellement des cotisations à partir de 9 h 00**
- 2. Ouverture de la réunion à 9h30;**
- 3. Constatation des présences** (le quorum est de 14 personnes, soit 25% des membres en règle (58) pour l'année 2019-20);
- 4. Adoption de l'ordre du jour;**
- 5. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée de mai 2019;**
- 6. Plan d'action et études de RAPPEL :**
- 7. Rapport annuel du Président** et période de questions;
- 8. Rapport du Trésorier pour 2019-2020**, prévisions pour 2020-2021 et période de questions;
- 9. Révision du règlement général : modification de l'article 9.1 Assemblée générale;**
- 10. Bénévolat au sein de l'association;**
- 11. Fête sur le lac Gilbert le samedi 1er août :**
- 12. Élection des administrateurs;**
- 13. Ratification des actes des administrateurs;**
- 14. Questions, commentaires et suggestions;**

15. Levée de l'Assemblée.

1. Accueil des membres, renouvellement des cotisations et ouverture de la réunion

René Fortin, président, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'assemblée générale. Exceptionnellement, la rencontre a été déplacée dans une tente installée dans le parc municipal. Daniel Trottier, trésorier, accepte les cotisations pour l'année à venir des membres présents.

2. Ouverture de la réunion à 9:30

L'assemblée générale débute à 9:30.

3. Constatation des présences (le quorum est de 14 personnes)

Décompte et constatation de l'atteinte du quorum par les membres du conseil d'administration.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Scuvée, appuyé par Serge Wagner

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

5. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée de mai 2019

ATTENDU QUE tous les membres de l'association ont pris connaissance du procès-verbal avant la tenue de la réunion

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2019 est proposée par Monik Méthot, appuyé par Marc Rivière

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

6. Plan d'action et études de RAPPEL

a) Qualité de l'eau en 2019;

André Roy, vice-président de l'association présente aux membres présents les résultats des analyses de qualité de l'eau qui se sont avérés excellents l'année

dernière. En fait, il s'agit de résultats exceptionnels si on compare aux années précédentes. Par exemple, la présence de coliformes s'est avérée marginale ce qui a permis de maintenir en tout temps une eau de qualité excellente pour tout type d'usage, notamment la baignade. Ghislaine Tougas demande si l'organisme RAPPEL s'intéresse ou s'inquiète de la présence de plantes aquatiques plus nombreuses. René Fortin indique que pour l'instant la situation n'est pas inquiétante et qu'on n'a pas identifié aucune espèce envahissante. Il n'y a pas à s'inquiéter, pour l'instant. Le rapport de RAPPEL de cette année, présenté plus tard à l'agenda, fait justement l'inventaire des plantes aquatiques présentes au lac Gilbert.

b) Bilan des travaux de 2019;

Les travaux réalisés l'an dernier concernent principalement l'analyse réalisée par l'organisme RAPPEL sur l'inventaires des plantes aquatiques et l'analyse des deltas. Les travaux ont été réalisés en deux temps. Les résultats des analyses sont positifs. En 2020, aucune étude majeure n'est prévue. On a fait le tour des études à réaliser et des travaux prévus à notre dernier plan d'action. Le conseil d'administration travaille actuellement à établir le prochain plan quinquennal et à prioriser les actions à réaliser dans les prochaines années. RAPPEL a été rencontré en janvier dernier. Ils doivent nous revenir prochainement avec une version initiale du plan d'action. Nous sommes en attente d'un retour de leur part. Nous pensons recevoir ce projet durant le mois d'août.

Carole Lévesque fait le bilan la transparence de l'eau de la saison en cours. Les résultats s'avèrent très bons bien qu'un peu en deçà de l'année précédente, La transparence est tout de même en moyenne de 5,125 mètres en moyenne. L'été est particulièrement chaud, ce qui pourrait expliquer la variation par rapport à 2019. De même l'eau semble un peu plus verte qu'à la même période des années passées.

c) Études en 2019 :

Des deltas se forment en périphérie du lac. Leur présence est en grande partie due à l'apport de sédiments. Le delta du Ruisseau des scouts semble diminuer, ce qui est un peu surprenant mais pourrait s'expliquer par un changement dans la méthodologie de mesure utilisée par RAPPEL par rapport aux mesures de l'analyse précédente. La plupart des ruisseaux sont à sec durant l'été. On doit être très prudent dans la préservation des ruisseaux lorsque des terrains sont aménagés. Ils sont peu nombreux. Leur faible nombre explique en partie le fait que l'eau du lac prend plus d'un an pour se renouveler, ce qui, si on ne fait pas attention pourrait devenir préoccupant.

On a discuté au point 6 a) des plantes aquatiques et le fait qu'elles ne sont pas inquiétantes pour l'instant car on ne recense aucune espèce considérée envahissante.

Pour la réalisation de l'étude notre association a pu compter sur une subvention de la municipalité d'Austin d'un montant de 4897\$.

d) Planification pour 2019-2020

Nous sommes toujours en attente du projet de plan quinquennal que prépare le RAPPEL. Celui-ci devrait être reçu prochainement et sera finalisé ensuite.

7. Rapport annuel du président et période de questions;

René présente ensuite le rapport du président pour la dernière année. Durant cette période le conseil d'administration s'est réuni à 5 ou 6 reprises.

Claire Audet, administrateur a annoncé son intention de ne pas se représenter pour un prochain mandat ce qui libère un poste au sein du conseil d'administration.

René invite ensuite les membres à consulter le site web de l'association, que maintient Daniel Trottier, notre trésorier. Tous les documents pour l'Assemblée Générale Annuelle s'y retrouvent en plus des différentes études et analyses réalisées au fil du temps, principalement par RAPPEL.

Les membres sont invités à informer les membres du conseil d'administration s'ils constatent quelque chose d'inhabituel sur le lac. Par exemple, s'il devait y avoir apparition de cyanobactéries (algues bleues).

L'inventaire des plantes aquatiques est la réalisation la plus importante de la dernière année. Elle a nécessité un déboursé important remboursé aux deux tiers par la municipalité. Le conseil d'administration a travaillé avec RAPPEL pour la réalisation de cet inventaire ainsi que la préparation de notre prochain plan quinquennal.

André Roy, vice-président et René représentent notre association sur le regroupement des lacs d'Austin.

Le conseil d'administration a entrepris une réflexion sur le rôle que devrait jouer notre association. En effet, des membres nous ont suggéré d'intervenir sur différents sujets, dont les nouvelles constructions riveraines. Il nous est apparu à cette occasion que notre mandat est de nature environnemental, principalement axé sur la préservation du lac et de son écosystème. Nous ne sommes pas intervenus au nom de l'association sur certains dossiers récents. René a pu rencontrer la mairesse d'Austin récemment. Lors de la rencontre, certains sujets ont été abordés dont l'aménagement du nouveau parc pour lequel la mairesse s'est engagée à ce que soient installés des panneaux interdisant le stationnement sur les chemins privés qui bordent le parc.

Une des propriétaires de la nouvelle construction en bordure du lac sur le versant nord est présente à la rencontre et répondra aux questions des membres. Serge Wagner demande ce que le conseil d'administration de l'association a fait dans ce dossier. Un permis a été demandé et obtenu auprès de la municipalité pour une résidence unifamiliale alors qu'il semble que ce soit à des fins locatives. René indique que le CA a fait plusieurs interventions auprès de la municipalité afin de poser des questions dans ce dossier. Une rencontre a eu lieu avec l'inspecteur municipal M. Nicholson l'été dernier. Une autre rencontre s'est tenue en octobre dernier. On indique en effet dans le site internet de location qu'il y a possibilité de louer à court terme, pour une fin de semaine, ce qui n'est pas permis. En décembre dernier, une autre rencontre a eu lieu avec la directrice générale. En février, une lettre a été envoyée à la nouvelle directrice générale. Celle-ci a répondu que tout est conforme dans le dossier. René a ensuite sensibilisé la mairesse à la situation nouvelle au lac Gilbert lors de la rencontre du regroupement des lacs d'Austin et en a discuté à nouveau avec elle dans le cadre d'une rencontre récente. La réponse de la municipalité est que tout est fait dans le respect des règlements et qu'ils n'agiront qu'advenant que ceux-ci soient transgressés, ce qui n'est pas le cas jusqu'à maintenant.

En effet, les propriétaires d'Austin peuvent louer leur résidence principale. Les municipalités du Québec adoptent certaines réglementations complémentaires. Il n'y a pas d'autres règlements à Austin. Dans le plan d'aménagement d'Austin, il ne peut y avoir que des locations à plus long terme, ce qui est en ligne avec la réglementation provinciale. Jusqu'à maintenant c'est aux municipalités qu'il revient de légiférer au sujet de la location à court terme.

René termine en indiquant que dans ce cas-ci les nouveaux propriétaires sont membres de notre association. Une des propriétaires est présente à l'AGA et s'adressera aux membres vers la fin de la rencontre.

8. Rapport du Trésorier pour 2019-2020, prévisions pour 2020-2021 et période de questions;

Daniel Trottier, trésorier de l'association présente ensuite les résultats financiers et le budget pour la prochaine année. Il indique entre autres que l'association a généré des revenus de 6 609 \$, auxquels on soustrait des dépenses de 1 655 \$, pour un solde (revenus moins dépenses) de 4 954 \$.

Daniel passe ensuite au détail des postes de revenus et dépenses. Les cotisations des membres ont généré des revenus de 1 500 \$ pour la dernière année, auxquels s'ajoute un montant reçu en subvention de la municipalité pour près de 5 000 \$. L'association peut compter sur un fonds de 5 064 \$ en banque à la fin de son année financière.

Daniel présente ensuite le budget de l'association pour la prochaine année. L'estimé des sources de revenus et des dépenses projetées amènerait l'association à terminer la prochaine année avec un montant similaire à cette année, soit 4 954 \$.

Daniel rappelle les catégories de membres de l'association. On ne peut compter au maximum qu'à deux votes au maximum par propriété. La majorité des propriétaires riverains du lac Gilbert sont membres de l'association. René indique que les membres du conseil rendront visite aux non membres pour les informer des activités de l'association.

Daniel Allard propose l'adoption du rapport financier de l'association, appuyé par Alain Scuvée. **Le rapport financier est Adopté à l'unanimité.**

9. Révision du **règlement général : modification de l'article 9.1 Assemblée générale :**

René présente une proposition de modification mineure à nos règlements, que la pandémie de Covid-19 a mis en évidence. Présentement on a 60 jours après la fin de notre exercice financier pour tenir notre AGA. La proposition amènerait une modification du texte, inscrite en rouge ci-dessous. La proposition est présentée aux membres présents, soit l'ajout du texte : à moins d'une circonstance exceptionnelle et imprévisible.

La correction est inscrite en rouge dans le texte.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'association a lieu à la date que le conseil d'administration fixe au mois de mai de chaque année. Le cas échéant, cette date ne doit pas excéder un délai de 60 jours, à moins d'une circonstance exceptionnelle et imprévisible, de l'échéance de l'exercice financier annuel. Cette assemblée procède à l'examen des états financiers, à l'élection des administrateurs et, s'il y a lieu, à l'étude du rapport du vérificateur ou de l'expert-comptable, à la nomination ou au renouvellement du mandat de ce dernier ainsi qu'à la détermination de leur rémunération pour l'année en cours.

René propose le changement au règlement général tel que présenté, appuyé par Daniel Allard. **Le changement au règlement est Adopté.**

10. **Bénévolat au sein de l'association :**

René présente les membres qui réalisent des travaux de bénévolat au nom de l'association. Il les remercie pour leur travail et leur engagement. Comme il y a plus de gens qui profitent du lac depuis le début de l'été René en profite pour rappeler aux membres présents que si on a des visiteurs, il faut nettoyer leur embarcation avant qu'elle soit mise à l'eau et utilisée dans le lac pour éviter l'introduction, par exemple, de plantes envahissantes qui ne sont pas présentes dans le lac. Le soutien de tous est important pour continuer de profiter encore longtemps d'un lac en pleine santé.

Serge Wagner demande ensuite que l'association fasse la demande à municipalité d'installer sur une pancarte indiquant l'interdiction de mise à l'eau d'une embarcation sur une emprise publique du lac. On pourrait le faire auprès de la nouvelle directrice générale d'Austin. Serge propose, avec l'appui de Jacques St-Pierre. **Adopté.**

André Roy fera parvenir les directives pour nettoyer les embarcations qui se trouvent sur le site de la MRC à tous les membres.

- a. **Surveillance du lac : Daniel Allard se dit prêt à continuer**
- b. **Transparence de l'eau : Carole Lévesque, prête à continuer**
- c. **Échantillon d'eau pour RAPPEL : André Roy continue pour la prochaine saison**
- d. **Surveillance des plantes envahissantes : André Beauchemin poursuivra également pour la prochaine année.**

11. Fête sur le lac Gilbert le samedi 1^{er} août :

Étant donné la pandémie de Covid-19, il est impossible cette année d'organiser la Fête selon le modèle auquel les membres ont été habitués. Afin de marquer tout de même l'été, Daniel Allard a proposé pour cette année du moins d'organiser une Fête sur le lac. Daniel et Jacques St-Pierre, nos musiciens seront sur le terrain de Jacques St-Pierre au bout du lac, près du chemin Galvin. Les membres se rendront sur le lac (et non sur le terrain) et assisteront au concert de leur embarcation, devant la maison de Jacques. La Fête aura lieu cet après-midi, à 16 heures.

12. Élections au Conseil d'administration: 3 postes en élection cette année.

Trois postes du conseil d'administration seront l'objet d'élections cette année : le président, le secrétaire et l'administrateur # 2 (poste jusqu'ici assuré par Claire Audet, qui ne se représente pas).

12.1 Nomination d'un président d'élection,

Comme indiqué dans l'avis de convocation pour l'AGA et comme mesure exceptionnelle non prévue dans nos règlements, le conseil d'administration a pris l'initiative de nommer à l'avance un président d'élection afin d'assurer le bon déroulement des élections au conseil d'administration de l'association.

Daniel Trottier agira comme président d'élection.

12.2 Nomination d'un secrétaire d'élection,

André Beauchemin agira comme secrétaire.

12.3 Élection des administrateurs :

- a. Président : (poste assuré par René Fortin), Marc Rivière propose, appuyé par Sonia Roy, René Fortin au poste de président. René accepte. **Élu.**
- b. Trésorier : (poste assuré par Michel Allen). Serge Wagner propose, appuyé par René Fortin, Michel Allen. Michel accepte. **Élu.**
- c. Administrateur #2 : (en remplacement de Claire Audet). René Fortin propose, appuyé par Daniel Trottier, Daniel Audet. Il accepte de se présenter. **Élu.**

13. Ratification des actes des administrateurs (Voir annexe 2 des règlements);

Jean Carrère propose, appuyé de Bernard Turcotte la ratification des actes des administrateurs. **Adopté.**

14. Questions, commentaires et suggestions;

René Fortin invite Mélanie Vaugeois à présenter le projet Les Voisines, en cours de construction actuellement. Mme Vaugeois indique que le projet compte trois propriétaires qui ont à cœur des valeurs similaires aux autres membres de l'association, soit le respect de la nature et du lac. Il s'agit de deux maisons qui sont reliées. Il ne s'agit pas d'un hôtel. Il n'est pas question de faire des locations à court terme, de louer pour un weekend, par exemple. Il y aura des locations, d'une durée minimale d'un mois. Suivent des questions à Mme Vaugeois par certains membres présents à la rencontre. Mme Vaugeois indique qu'on peut la joindre, via René Fortin, notre président, s'il devait y avoir des problèmes avec les locataires des maisons.

Diane Martin (membre associée) prend ensuite la parole et invite les membres à rester informés des activités et décisions du conseil municipal, notamment en ce qui a trait à la protection de l'environnement. Chacun a intérêt à suivre ce qui se passe à Austin, et au conseil municipal si on veut conserver l'environnement et la qualité de notre milieu de vie.

Carl Therrien mentionne qu'il note une réduction du nombre de poissons dans le lac. Il indique de faire attention aux gros poissons. On se doit de veiller à assurer la pérennité de leur présence dans le lac. Il ne faut pas pêcher en utilisant des appâts vivants qui risqueraient de se retrouver dans le lac. Il invite les membres à lire les règlements sur la pêche et à s'informer sur les sites web des gouvernements.

15. Levée de la séance.

Levée de l'assemblée à onze heures trente suite à une proposition de Alain Scuvée, appuyé de Carole Lévesque.

René Fortin, président

Michel Allen, secrétaire